



**Commune de Lutry**

Municipalité

Service de la Mobilité

---

**Préavis n° 1249/ 2018  
au Conseil communal**

Concernant :

**LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN TRANSPORTS PUBLICS SUR L'AXE NORD-SUD  
(LIGNES TL 68 ET 69)**

Lutry, le 9 avril 2018

## TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	DESSERTE ACTUELLE DE L'AXE NORD-SUD.....	4
3.	PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE NORD-SUD .....	7
4.	DÉVELOPPEMENT FUTUR DES LIGNES 47 ET 67.....	11
5.	FINANCEMENT .....	12
6.	CONCLUSIONS .....	13

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. PRÉAMBULE**

Le présent préavis a pour objet le renforcement de la desserte NORD-SUD en transports publics, sur le territoire de la Commune de Lutry.

### **1.1 ORGANISATION ACTUELLE DES TL**

Actuellement, cette desserte est assurée par les lignes de minibus 68 et 69 sous-traitées par les transports publics lausannois (TL) à la société MSA.

En 2017, les TL ont constaté que toutes les lignes de quartier de l'agglomération rencontraient globalement un fort succès auprès des usagers. Cependant, de nombreux problèmes ont été également soulignés : la capacité restreinte des minibus, le manque de confort de ces derniers ou encore leurs fréquences de passage au vu du nombre d'utilisateurs.

Face à ce constat, le Comité de Direction des TL a décidé de re-internaliser l'intégralité des prestations de transport par minibus. Il statue sur l'importance de réétudier et repositionner l'intégralité des prestations de transport proposées avec ce type de véhicule et cela dès 2019.

Toutefois, les TL ont déjà prévenu que l'internalisation des services induira à l'horizon 2020 une évolution des coûts d'exploitation des lignes actuellement sous-traitées.

### **1.2 NÉCESSITÉ D'AMÉLIORATION DES LIGNES 68 ET 69**

Consciente des problèmes de desserte rencontrés sur l'axe NORD-SUD de la commune, la Municipalité a demandé aux TL de proposer des solutions d'amélioration. Ainsi, les TL ont présenté, le 27 février 2018, un nouveau découpage des lignes 68 et 69, ainsi que plusieurs nouvelles propositions pour améliorer les fréquences de passage des transports publics.

Le 27 mars 2018, la Municipalité a présenté ces propositions au groupe de concertation qui a préavisé favorablement.

Afin de pouvoir assurer une mise en service au changement d'horaire de décembre 2018, les TL doivent connaître la position de la commune avant la mi-mai 2018, afin de pouvoir intégrer cette amélioration dans le plan de développement de l'offre d'agglomération.

## 2. DESSERTE ACTUELLE DE L'AXE NORD-SUD

Actuellement, il existe 2 lignes de transports publics qui traversent la Commune de Lutry sur son axe NORD-SUD. Elles ont été conçues et sont exploitées sous la forme d'une boucle reliant le bourg de Lutry à La Croix-sur-Lutry, en passant par Savuit dans la montée pour la ligne 69 et par la Conversion pour la ligne 68. L'itinéraire emprunté par ces 2 lignes est visible sur la figure 1 de ce document.

### 2.1 LES LIGNES 68/69

Depuis l'arrêt « Lutry, Port », la ligne 68 effectue sa rotation dans le sens des aiguilles d'une montre, du lundi au vendredi. Elle monte par le versant OUEST et redescend par le versant EST. A l'arrêt « Lutry, Port » le service de bus 68 commence à 5h30 du matin pour se terminer à 20h30, avec une fréquence d'un bus par heure. Depuis l'arrêt « Lutry, La Croix-sur-Lutry », le premier bus du matin passe à 5h45 et le dernier bus du soir part à 20h45.

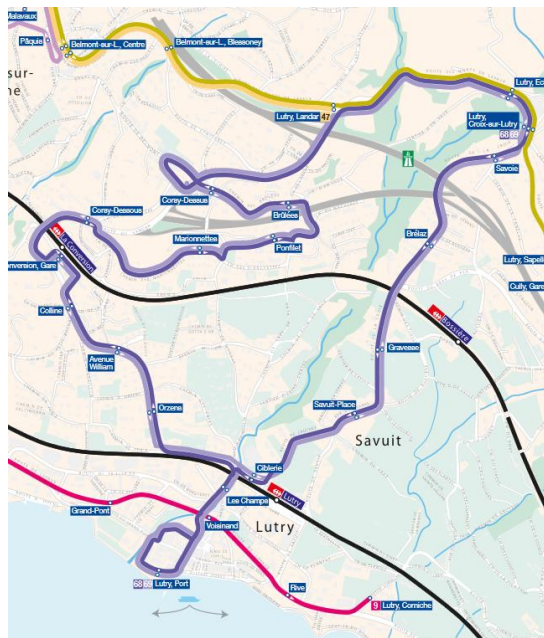


Figure 1: situation actuelle des lignes 68/69

Au départ de « Lutry, Port », la ligne 69 accomplit sa boucle dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Elle monte par le versant EST et redescend par le versant opposé. La ligne est active du lundi au vendredi de 5h55 à 20h55, avec une fréquence d'un bus par heure. A l'arrêt « Lutry, La Croix-sur-Lutry », le premier bus passe à 6h04 et le dernier bus quitte l'arrêt à 21h04.

Les horaires des 2 lignes ont été pensés et mis en place dans le but d'assurer des correspondances avec le RER Vaud à la gare de « La Conversion » et avec le bus 9 à l'arrêt « Voisinand ».

**2.1.1 STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES LIGNES 68 ET 69**

Les statistiques établies par les TL montrent que la ligne 69 actuelle est la moins fréquentée de tout le réseau d'agglomération, avec 45 montées journalières, dont plus de la moitié se font sur des arrêts desservis par la ligne 68.

A l'inverse, la ligne 68 est proche de la saturation aux heures de pointe.

Le récapitulatif de ces statistiques de fréquentation des lignes 68 et 69 est visible sur la figure 2.

LIGNES	Voyageurs 2011	Voyageurs 2012	Evolution 2011 à 2012	Voyageurs 2013	Evolution 2012 à 2013	Voyageurs 2014	Evolution 2013 à 2014
68	21 358	9 717	-54.5%	8 746	-10%	15 292	74,8%
69		11 159		11 611		13 834	19.1%

LIGNES	Voyageurs 2015	Evolution 2014 à 2015	Voyageurs 2016	Evolution 2015 à 2016	Voyageurs 2017	Evolution 2016 à 2017
68	19 892	30.1%	20 965	5.4%	21 572	2.9%
69	16 360	18.3%	17 326	5.9%	18 708	8%

Figure 2 : statistiques de fréquentation des lignes 68 et 69

## 2.2 TAXIBUS

Afin de compléter l'offre en transports publics sur l'axe NORD-SUD, un service de Taxibus est également disponible. Il s'agit d'un service sur demande dans les secteurs non servis en permanence par les transports publics. Pour la Commune de Lutry, le Taxibus est disponible sur le périmètre en bleu visible sur la figure 3.



Figure 3 : périmètre du Taxibus sur la Commune de Lutry

Pour pouvoir bénéficier de cette prestation, l'utilisateur doit réserver sa course par téléphone 30 minutes avant son départ. Il convient alors avec l'opérateur d'un arrêt TL où le Taxibus le prendra en charge, de l'heure et de sa destination. Notons que cette dernière doit être comprise dans le périmètre en bleu sur la figure 3. Ce service est disponible de 6h10 à 00h10 aux horaires donnés sur la figure 4.

06h10	12h40	19h10
06h40	13h10	19h40
07h10	13h40	20h10
07h40	14h10	20h40
08h10	14h40	21h10
08h40	15h10	21h40
09h10	15h40	22h10
09h40	16h10	22h40
10h10	16h40	23h10
10h40	17h10	23h40
11h10	17h40	00h10
11h40	18h10	
12h10	18h40	

Figure 4 : horaire des Taxibus

Pour bénéficier de cette prestation, l'usager doit s'acquitter d'un supplément de CHF 2.- en plus du titre de transport.

Le service Taxibus s'apparente à un transport collectif. De ce fait, d'autres clients peuvent également se retrouver dans le même véhicule. Si l'usager voyage en groupe, il est tout à fait possible qu'il ne soit pas installé dans le même véhicule que les personnes qui l'accompagnent.

### 2.2.1 STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU SERVICE TAXIBUS

Selon les statistiques fournies par les TL (voir figure 5), on constate que le service de Taxibus rencontre un vif succès sur le territoire de la Commune de Lutry. Les habitants se sont en effet bien appropriés ce service qui offre aux usagers une plus grande flexibilité dans la planification de leurs trajets.

<b>NOMBRE DE COURSES</b>	4 827
<b>CLIENTS TRANSPORTES</b>	5 994
<b>MOYENNE DES CLIENTS PAR COURSE</b>	1.24
<b>FACTURE ANNUELLE EN CHF</b>	147 441
<b>FACTURE MOYENNE PAR CLIENT EN CHF (SUPPLEMENT TAXIBUS DE CHF 2.- DEDUIT)</b>	24.49

Figure 5 : fréquentation 2017 des Taxibus

## 3. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE NORD-SUD

Sur la base des éléments énoncés précédemment, la Municipalité a demandé aux transports publics lausannois de proposer de nouvelles variantes d'offre pour améliorer le service des lignes 68 et 69.

Les propositions présentées n'engendrent, à court terme, aucun travaux d'aménagement.

Elles ont pour seul objectif l'amélioration de la fréquence des lignes, afin d'offrir à la population une meilleure connexion entre le NORD et le SUD de la commune. Ces variantes ont été également élaborées pour faciliter le transfert modal avec les transports publics

qui desservent l'axe EST-OUEST de la commune. En effet, ces dernières permettront une meilleure connexion avec les lignes TL 47 et 9 et avec le RER Vaud. Elles faciliteront ainsi aussi le voyage des usagers souhaitant se rendre à la gare de Lausanne afin d'emprunter les lignes CFF pour Berne, le Simplon et tout l'arc lémanique.

Enfin, grâce à cette nouvelle offre, les parcours des lignes 68 et 69 seront plus compréhensibles pour les usagers.

### **3.1 FACILITER LE TRANSFERT MODAL**

En retravaillant les lignes 68 et 69, la Municipalité et le Conseil communal vont renforcer la desserte en transports publics entre le NORD et le SUD du territoire communal.

Toutefois, les choix du Conseil communal auront également un impact sur les axes de transports publics EST-OUEST qui permettent de rejoindre l'agglomération lausannoise.

En effet, les lignes 68 et 69 sont connectées avec le RER Vaud aux gares de « La Conversion » et de « Lutry », mais aussi avec la ligne 9 à l'arrêt « Voisinand » et la ligne 47 à l'arrêt « Lutry, Landar ».

A terme, la ligne 9 sera remplacée par la ligne t2, à l'efficacité augmentée. Il est donc important d'anticiper l'amélioration de la desserte EST-OUEST apportée par cette future ligne, en offrant aux lutriens un service de qualité pour rejoindre les arrêts qu'elle desservira.

De plus, la Commune de Lutry étant la porte d'entrée de l'agglomération lausannoise et grâce à sa position géographique et à son offre de transports publics, elle a la possibilité d'offrir à ses habitants une alternative de qualité aux transports individuels motorisés.

Etant donné que le trafic motorisé individuel doit aller en diminution dans le périmètre du PALM, et que de plus en plus d'individus abandonnent la voiture au profit des transports publics, il serait regrettable de ne pas aller dans ce sens, en garantissant une offre de qualité sur les lignes 68 et 69. Ainsi, la Municipalité et le Conseil communal ont la possibilité par leurs choix de jeter des bases solides pour garantir une mobilité d'avenir durable.

#### **3.1.1 DECOUPAGE DES LIGNES 68 ET 69**

Afin de garantir une meilleure lisibilité du parcours des lignes 68 et 69, la Municipalité a décidé de scinder le parcours actuel des lignes 68 et 69, en 2 lignes distinctes. Celles-ci n'effectueront plus une boucle, mais bel et bien un trajet aller-retour. Le tracé des bus est visible sur la figure 6.



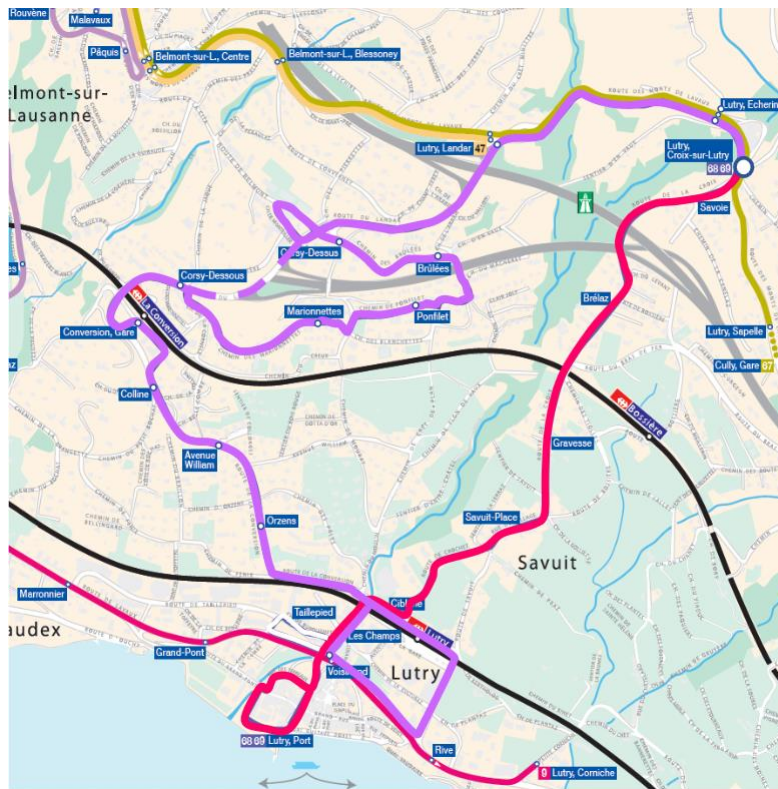


Figure 6: nouveaux tracés des lignes 68 et 69

La ligne 68 desservira le versant OUEST de la commune. Elle partira de l'arrêt « Lutry, Voisiand » pour se rendre à « La Croix-sur-Lutry ». Sur le retour, elle effectuera le même chemin mais dans le sens inverse.

La ligne 69 desservira, quant à elle, le versant EST de la commune. Elle partira de l'arrêt « Lutry, Port » pour se rendre à terme à « Lutry, Landar ». Au retour, elle suivra le même itinéraire dans le sens inverse.

Avec cette nouvelle organisation spatiale, un doublement de la ligne est créé sur le tronçon entre « La Croix-sur-Lutry » et « Lutry, Landar ».

### 3.2 PROPOSITION D'AMÉLIORATION DES LIGNES 68 ET 69

Sur la base de ce nouveau découpage des lignes, et dans le but d'améliorer la desserte en transports publics de l'axe NORD-SUD, la Municipalité a décidé de proposer au Conseil communal un renforcement tant dans la fréquence que dans l'amplitude horaire. Il est important de rappeler que les propositions d'amélioration n'impacteront pas le service de Taxibus. Néanmoins, le Conseil d'administration des TL devra valider ces propositions dans le cadre du plan de développement de l'offre d'agglomération.

### 3.2.1 PROPOSITION POUR LA LIGNE 68

Pour la ligne 68, la Municipalité vous propose : un service de bus du lundi au dimanche, entre 5h30 et 00h00, aux heures de pointe, un bus toutes les 30 minutes, ainsi qu'un bus à l'heure pendant les heures creuses.

La nouvelle variante proposée pour la ligne 68 est récapitulée dans la figure 7 de ce document. Les coûts supplémentaires pour la Commune de Lutry et pour le réseau d'agglomération ont été calculés par les services financiers des TL. Ils sont déclinés dans la figure 7.

<b>Ligne 68</b>	<b>Proposition</b>
<b>Heures d'exploitation</b>	5H30-00H00
<b>Jours d'exploitation</b>	lu-di
<b>Fréquence</b>	HP 30'/HC 60'
<b>Coûts supplémentaires pour Lutry</b>	+ CHF 376'600
<b>Total pour le réseau d'agglomération</b>	+ CHF 657'000

Figure 7: récapitulatif et coûts de l'amélioration de la ligne 68.

### 3.2.2 PROPOSITION POUR LA LIGNE 69

Pour la ligne 69, la Municipalité vous propose de maintenir un service de bus du lundi au vendredi, entre 6h30 et 20h30, avec une fréquence d'un bus par heure.

<b>Ligne 69</b>	<b>Proposition</b>
<b>Heures d'exploitation</b>	6h30-20h30
<b>Jours d'exploitation</b>	lu-ve
<b>Fréquence</b>	60'
<b>Coûts supplémentaires pour Lutry</b>	- CHF 96'700
<b>Total pour le réseau d'agglomération</b>	+ CHF 134'700

Figure 8: récapitulatif et coûts de l'exploitation de la ligne 69.

La nouvelle variante d'offre proposée pour la ligne 69 est récapitulée dans la figure 8 de ce document. Les coûts supplémentaires pour la Commune de Lutry et pour le réseau d'agglomération ont été calculés par les services financiers des transports publics lausannois. Ils sont déclinés dans la figure 8.

## 4. DÉVELOPPEMENT FUTUR DES LIGNES 47 ET 67

Ce présent préavis concerne les lignes 68 et 69. Cependant, la Commune de Lutry et les transports publics lausannois réfléchissent également au développement futur des autres lignes de transports publics présentes sur le territoire de la commune. Il s'agit principalement des lignes 47 et 67.

Actuellement, la ligne 47 effectue dans les 2 sens le trajet entre « Pully, Port » et « Lutry, Landar ». Plusieurs variantes d'amélioration du tracé de la ligne sont aujourd'hui à l'étude. A titre purement informatif, elles sont résumées ci-dessous :

1. La variante numéro 1 prolongerait la ligne 47 jusqu'à La Croix sur Lutry où le bus effectuerait son rebroussement grâce à l'aménagement d'un nouveau giratoire.

2. Dans la variante numéro 2, la ligne 47 effectuerait son rebroussement à l'arrêt « Lutry, Jordillon » en empruntant la route du Bras de fer. Cette variante nécessite l'aménagement d'un giratoire à la jonction de la route du Bras de fer.
  
3. Enfin, la variante 3 prévoit le rebroussement de la ligne 47 à l'arrêt « Grandvaux, Pra Grana ». Toutefois, le canton s'est déjà positionné défavorablement sur cette variante. Si celle-ci venait à être choisie, il faudrait donc trouver un accord entre la Commune de Lutry, la DGMR et la Commune de Bourg-en-Lavaux, dans la mesure où celle-ci ne fait pas partie du trafic d'agglomération.

Concernant la ligne 67, la Commune de Lutry est pour le moment dans l'attente d'une décision de la Commune de Bourg-en-Lavaux. En effet, cette dernière doit se prononcer prochainement sur le financement de la création de nouveaux arrêts.

## **5. FINANCEMENT**

Les coûts supplémentaires à la charge de la Commune de Lutry pour les lignes 68 et 69 seront portés au budget de fonctionnement 2019 et suivants, soit pour 2019, la somme de CHF 280'000.- .

## 6. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal n°1249/2018
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

1. d'inscrire au budget dès 2019 les coûts supplémentaires de CHF 280'000.- inhérents au renforcement des lignes 68 et 69.

Adopté en séance de Municipalité du 9 avril 2018

Municipal délégué : Kilian Duggan